



Institut des comptes nationaux

Analyse des prix
Rapport annuel 2023
de l'institut des comptes nationaux
Partie IV :
Services et biens

Observatoire des prix



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348

 0800 120 33 (numéro gratuit)

 <https://economie.fgov.be>

Editeur responsable :

Séverine Waterbley
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Pour de plus amples informations :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Peter Van Herreweghe
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Tél. : +32 2 277 83 96
Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Version internet

Table des matières

Table des matières	3
IV. Évolution des prix des services et des biens industriels non énergétiques en Belgique.....	4
IV.1 Quelle influence la hausse de l'indice santé a-t-elle sur l'inflation dans les services ?.....	4
IV.2 De nouvelles hausses importantes de prix des biens industriels non énergétiques sont-elles encore à prévoir ? .	7
Annexes	10

IV. Évolution des prix des services et des biens industriels non énergétiques en Belgique¹

IV.1 Quelle influence la hausse de l'indice santé a-t-elle sur l'inflation dans les services ?

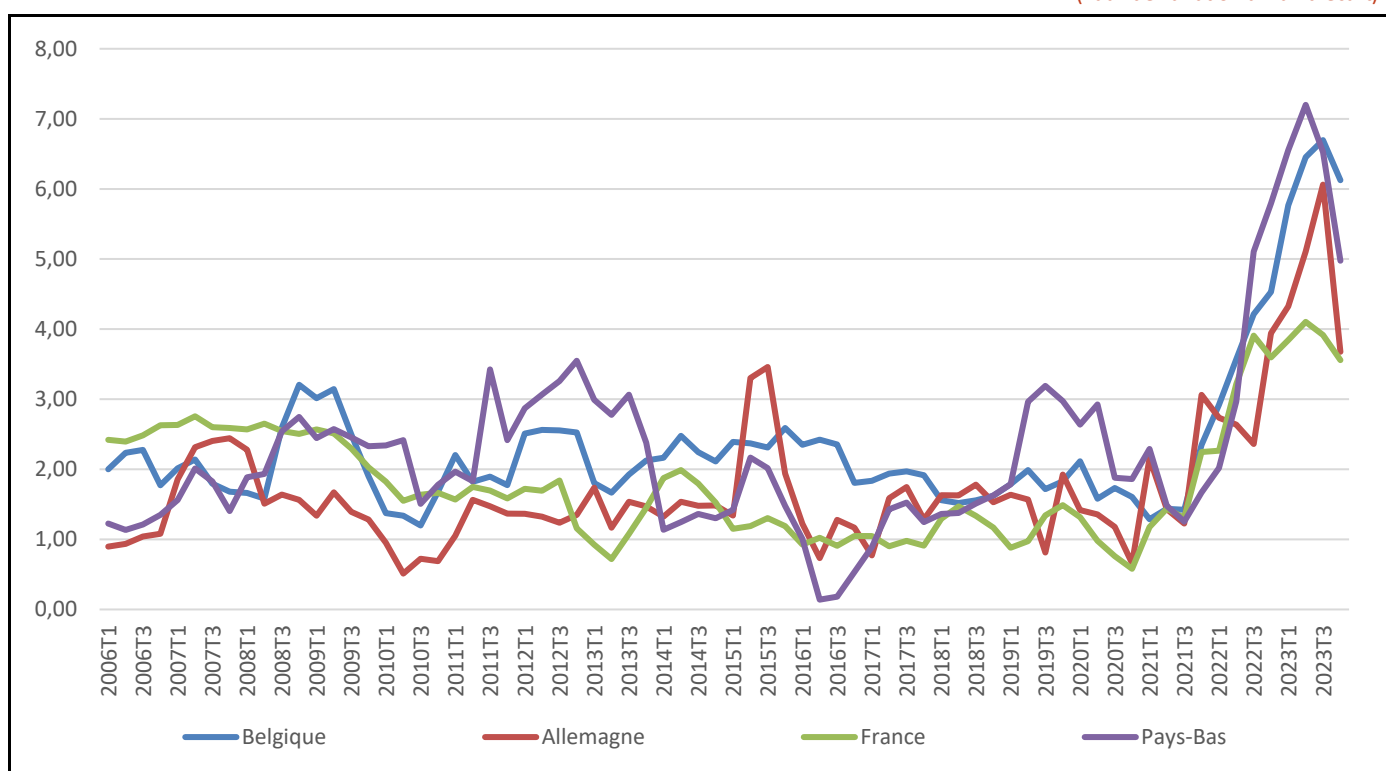
L'inflation dans les services a fortement augmenté depuis le troisième trimestre 2021. En effet, au troisième trimestre 2023, l'inflation a culminé à 6,7 % avant de retomber à 6,1 % au quatrième trimestre 2023. L'inflation dans les services est ainsi devenue nettement plus élevée que la moyenne à long terme (2,30 % sur la période 1999-2023).

Par rapport aux autres catégories de produits (énergie, alimentation et biens industriels non énergétiques), l'inflation a atteint un pic plus tardivement mais est également restée plus limitée. Les catégories qui ont le plus contribué à la hausse de l'inflation dans les services en 2023 sont les restaurants et les cafés (8,1 %), les loyers réels (5,9 %), les services hospitaliers (7,7 %), les soins corporels (7,7 %) et l'hébergement (17,5 %).

Le graphique 1 montre l'inflation trimestrielle dans les services en Belgique et dans les pays voisins. L'inflation dans les services a commencé à diminuer au cours de l'année 2023 en Belgique comme en Allemagne et aux Pays-Bas, mais moins sensiblement dans notre pays. Par exemple, au quatrième trimestre 2023, l'inflation dans les services s'élevait à 6,1 % en Belgique, contre 5,0 % aux Pays-Bas et 3,7 % en Allemagne. En France, l'inflation dans les services a très légèrement diminué au cours des trois derniers trimestres jusqu'à 3,6 % au quatrième trimestre. Sur une base annuelle, l'inflation des services aux Pays-Bas a atteint le même niveau qu'en Belgique (6,3 %), alors qu'elle est restée plus limitée en Allemagne et en France (4,8 % et 3,9 % respectivement).

Graphique 1. Inflation trimestrielle dans les services en Belgique et dans les pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)



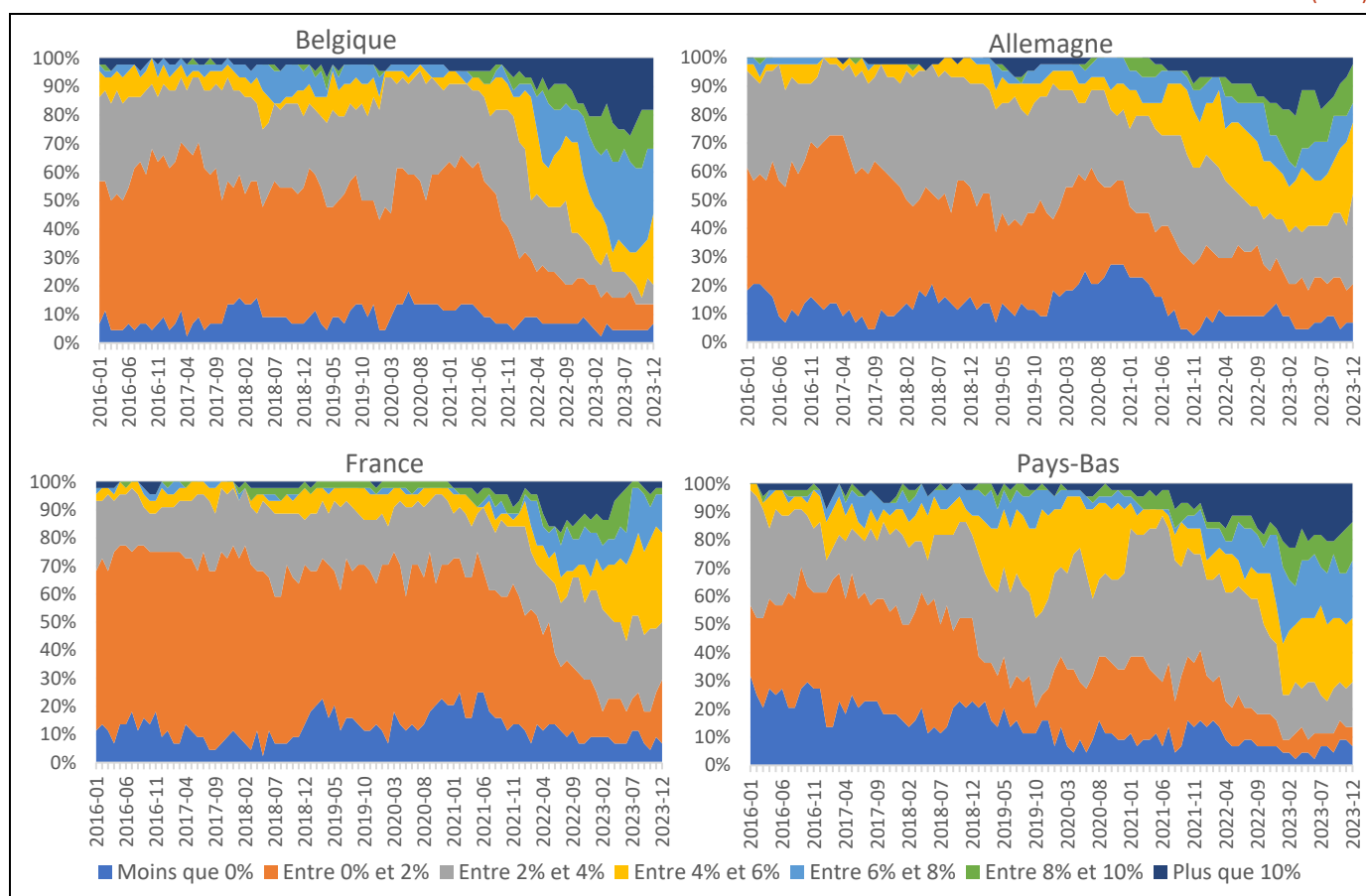
Source : CE.

¹ Les tableaux avec les taux d'inflation des Bine et des services en Belgique et dans les pays voisins sont inclus dans l'Annexe Statistique.

La représentation graphique des taux d'inflation pour chaque groupe de produit au niveau COICOP5 permet de se faire une idée de l'ampleur et de l'évolution de l'augmentation des prix au sein de la catégorie des services. Le graphique 2 montre la part des groupes de produits au niveau COICOP5 présentant un taux d'inflation donné pour la Belgique et les pays voisins². Il est ainsi possible de montrer l'ampleur de la hausse de l'inflation en Belgique et dans les pays voisins. Il s'agit d'un échantillon constant avec les mêmes groupes de produits dans les quatre pays analysés. Le graphique concernant la Belgique indique que depuis juin 2021, la part des groupes de produits avec un taux d'inflation entre 0 et 2 % a fortement diminué en raison d'une augmentation de la part des groupes de produits avec un taux d'inflation plus élevé. En 2023, plus de 50 % des groupes de produits affichent un taux d'inflation de 6 % ou plus. Au cours des derniers mois de 2023, la proportion de catégories présentant un taux d'inflation très élevé semble diminuer à nouveau et la proportion de témoins présentant un taux d'inflation inférieur à 6 % a augmenté. Les pays voisins ont également connu une hausse de l'inflation depuis 2021, ce qui s'est traduit par une augmentation de la proportion de groupes de produits présentant des taux d'inflation plus élevés dans ces pays également. La baisse du rythme d'augmentation des prix dans les services en 2023 dans les pays voisins se traduit par une diminution du nombre de catégories présentant des taux d'inflation très élevés. Le nombre de catégories dont le taux d'inflation se situe entre 4 % et 6 % a augmenté au cours des derniers mois de 2023, principalement en Allemagne et en France, à l'inverse des catégories dont le taux d'inflation est plus élevé.

Graphique 2. Répartition des services (niveau-COICOP5) en fonction de leur taux de croissance de prix mensuel pour la Belgique, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas

(En %)



Source : CE.

² Un échantillon constant de 44 témoins appartenant à la catégorie des services a été retenu pour lequel les taux d'inflation sont disponibles pour la Belgique et les principaux pays voisins. Pour chaque témoin, le taux de variation à un an d'écart a été classé dans l'un des sept ordres de grandeur des taux d'inflation sur une base mensuelle. La proportion par ordre de grandeur du taux d'inflation a ensuite été calculée par rapport au nombre total de témoins.

Les catégories des services hospitaliers et des loyers réels ont le plus contribué à la hausse de l'inflation des services en Belgique en 2023 par rapport à la France, à l'Allemagne et aux Pays-Bas. Les restaurants et les cafés ont également contribué à une inflation plus élevée en Belgique qu'en Allemagne et en France. Par rapport aux Pays-Bas, le différentiel d'inflation était très limitée, avec donc le même rythme d'augmentation des prix en Belgique et aux Pays-Bas. La contribution plus élevée à l'inflation des catégories de services hospitaliers et de loyers résidentiels réels a été compensée par les catégories enseignement³ et les services financiers⁴.

Les services hospitaliers étaient en moyenne 7,7 % plus chers en Belgique en 2023 qu'un an plus tôt. L'inflation pour cette catégorie s'élevait à 3,2 % en Allemagne et à 5,0 % en France. Outre l'inflation plus élevée, la pondération plus importante de cette catégorie en Belgique a également affecté sa contribution. En Belgique, le poids de cette catégorie dans le panier de consommation total était de 3,7 ‰, contre 1,0 ‰ en Allemagne et 0,2 ‰ en France. Aux Pays-Bas, cette catégorie n'a aucun poids car une loi sur les soins de santé, en vigueur depuis janvier 2006, oblige chaque résident des Pays-Bas à souscrire une assurance soins de santé de base. Celle-ci couvre notamment les frais d'hospitalisation, ce qui évite à l'assuré de payer un ticket modérateur. L'augmentation du taux de croissance des prix des services hospitaliers en Belgique est due, d'une part, à une augmentation des tarifs de l'INAMI et, d'autre part, à une augmentation du prix de la journée de soins des hôpitaux.

Dans le passé, la catégorie des loyers immobiliers réels a souvent contribué à la différence d'inflation avec les pays voisins en faveur de la Belgique, en raison notamment de son poids plus faible dans le panier de produits. Le graphique 3 indique l'évolution des prix à la consommation de cette catégorie pour la Belgique et les pays voisins. À partir du troisième trimestre 2021, le prix à la consommation des loyers effectifs a augmenté plus fortement en Belgique qu'en Allemagne. Cette évolution est fortement liée à l'importante augmentation de l'indice santé en Belgique. Dans notre pays, un propriétaire est autorisé à indexer le contrat de location une fois par an à la date d'expiration du contrat en fonction de l'indice santé lissé. Pour les loyers sociaux, le loyer est déterminé en fonction du revenu. Comme les allocations et les revenus du travail sont automatiquement indexés en Belgique, l'évolution du loyer social s'en trouve également affectée. Fin 2022, dans les trois Régions et la Communauté germanophone, l'indexation des loyers des logements énergivores a été temporairement gelée. Cette mesure visait à soutenir les locataires pendant la crise énergétique. En raison de l'inflation élevée, les locataires de logements énergivores risquaient d'être confrontés à des augmentations de prix très importantes. Depuis la fin de l'année 2023, l'indexation de ces logements est à nouveau autorisée, mais avec un facteur de correction.

Sur l'ensemble de la période analysée (T1 2010 – T4 2023), le prix à la consommation des loyers a augmenté davantage aux Pays-Bas. Depuis le 1er mai 2021 et pour une durée de trois ans, les Pays-Bas disposent d'une loi imposant des augmentations maximales de loyer aux propriétaires de logements du secteur privé. En 2023, le loyer d'un logement du secteur privé pouvait être augmenté au maximum de 4,1 %, tandis que le loyer social pouvait augmenter au maximum de 3,1 % si le loyer dépassait 300 euros.

En Allemagne, les loyers ne peuvent être augmentés que sur la base d'un contrat ou par la loi. L'augmentation contractuelle peut consister en un montant fixe ou être basée sur l'indice annuel des prix à la consommation. Selon la loi, le loyer ne peut être augmenté que tous les 15 mois pour atteindre le niveau du loyer d'un bien comparable. Cette augmentation légale ne peut excéder 20 % sur une période de trois ans.

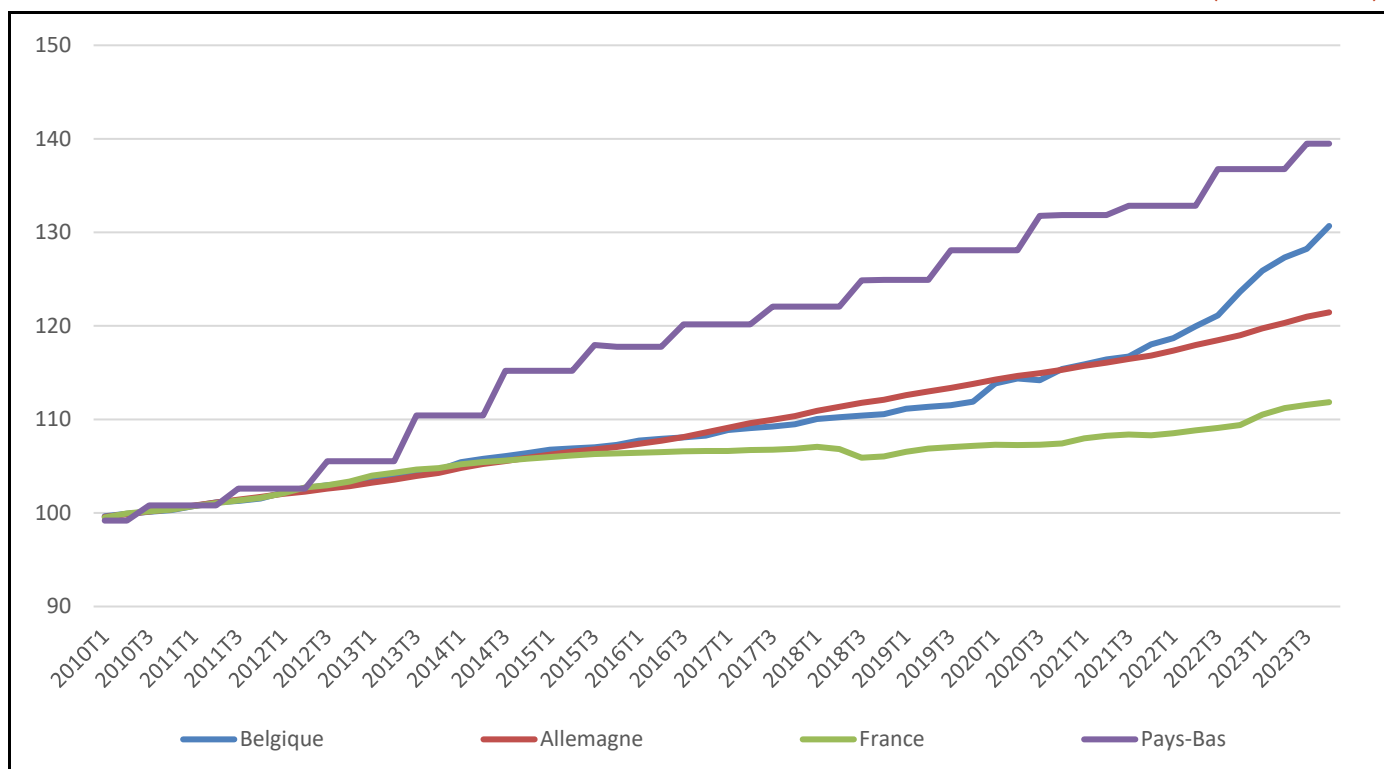
Enfin, en France, un propriétaire peut augmenter le loyer une fois par an si cela est prévu dans le bail, sinon le loyer ne peut pas être révisé. Le loyer social peut être révisé chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'Indice de référence des loyers (IRL).

³ Lors des études supérieures de l'année académique 2021-2022, les étudiants néerlandais bénéficiaient d'une réduction de 50 % sur les frais d'inscription. Cette réduction a été supprimée pour l'année académique 2022-2023.

⁴ Les graphiques montrant les contributions des différents témoins à l'écart d'inflation pour les BINE et les services avec les trois pays voisins ont été inclus dans l'annexe de ce chapitre. Les loyers réels des logements sont indiqués en violet, les services hospitaliers en vert clair. Les restaurants et cafés sont indiqués en vert foncé, l'enseignement en brun foncé et les services financiers en vert clair.

Graphique 1. Évolution trimestrielle des loyers réels en Belgique et dans les pays voisins.

(Indice 2010=100)



Source : CE

L'accélération de l'inflation dans les services en 2022 et 2023 s'explique en grande partie par l'augmentation des coûts salariaux au cours de cette période. L'augmentation de l'indice santé et les dépassements correspondants de l'indice pivot ont eu un impact sur les coûts salariaux. Cela affecte particulièrement l'évolution des prix dans la catégorie des services, pour laquelle les coûts de la main-d'œuvre représentent en moyenne 43,2 %⁵ des coûts de production totaux. L'indexation automatique des salaires telle qu'en vigueur en Belgique n'existe pas en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. En France, il existe cependant une indexation automatique du salaire minimum. En Allemagne et aux Pays-Bas, le salaire nominal est négocié, ce qui pourrait entraîner une hausse des coûts salariaux en 2024-2025.

L'indice du coût de la main-d'œuvre d'Eurostat reflète le coût salarial brut pour l'employeur. Sur la base de cette statistique, le coût de la main-d'œuvre dans le secteur des services en Belgique au troisième trimestre 2023 était en moyenne 16,9 % plus élevé qu'en 2020 et 8,6 % plus élevé qu'à la même période en 2022. Aux Pays-Bas, les coûts salariaux dans ce secteur au deuxième⁶ trimestre 2023 étaient 15,0 % plus élevés qu'en 2020 et 6,3 % plus élevés qu'un an plus tôt. En Allemagne, les coûts salariaux dans le secteur des services ont augmenté de 14,3 % entre 2020 et le troisième trimestre 2023, contre 9,7 % en France.

IV.2 De nouvelles hausses importantes de prix des biens industriels non énergétiques sont-elles encore à prévoir ?

Au quatrième trimestre 2023, l'inflation des biens industriels non énergétiques a atteint 3,6 %, en forte baisse par rapport au premier trimestre 2023, où l'inflation pour cette catégorie était de 6,8 %. La forte hausse de l'inflation pour cette catégorie enregistrée entre début 2021 et début 2023 s'explique d'une part par le déséquilibre entre l'offre et la demande causé par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale suite à la crise sanitaire de 2020. D'autre part, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a entraîné une forte hausse des coûts de l'énergie et des prix des matières

⁵ Basé sur les tableaux d'entrées-sorties de 2020 en utilisant l'approche cumulative.

⁶ Des données pour le troisième trimestre 2023 pour les Pays-Bas sont confidentiels et donc non-disponibles.

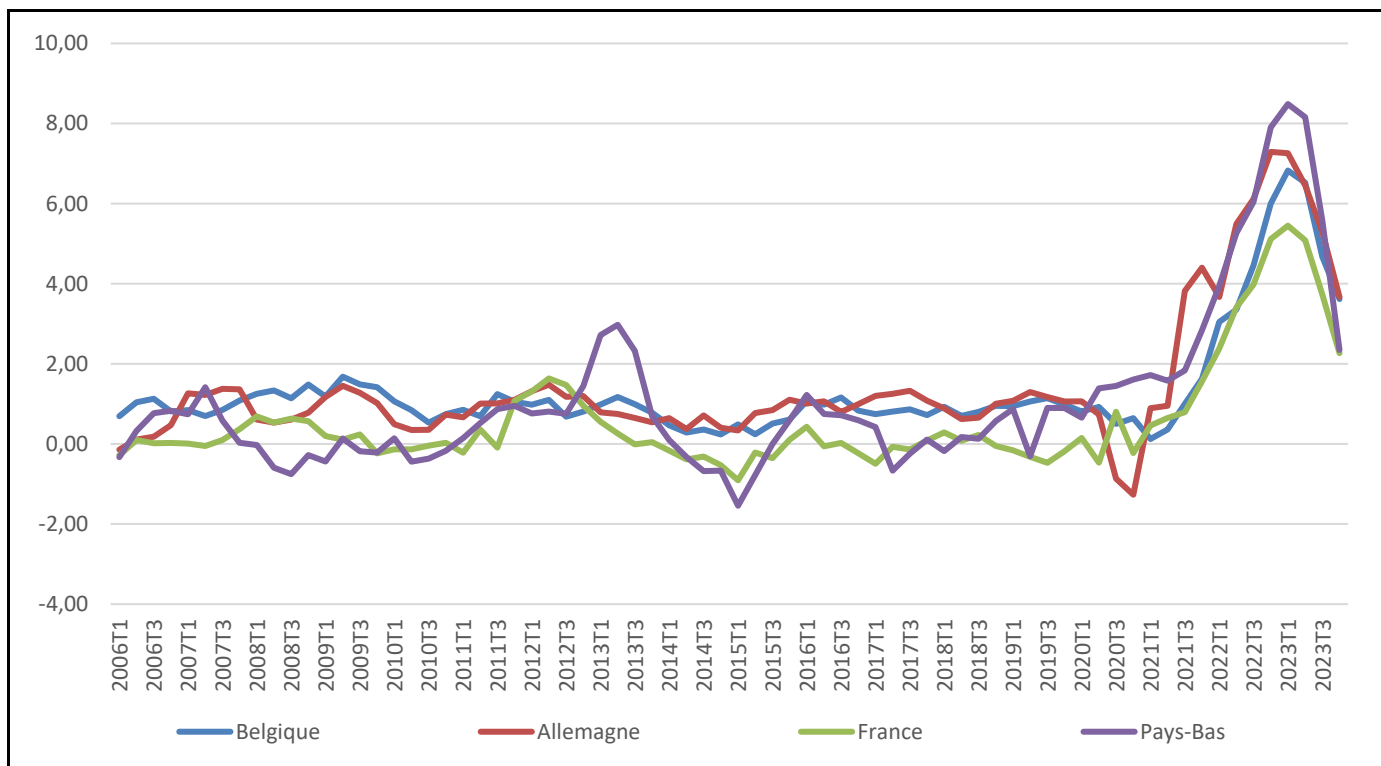
premières industrielles. En 2023, la hausse des prix de l'énergie et des matières premières semble être derrière nous, au même titre que les problèmes d'approvisionnement, ce qui a engendré une réduction de l'inflation pour les BINE au cours de l'année 2023. Le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale, et en particulier de l'économie chinoise, réduit également la demande, ce qui a pour effet de ralentir l'inflation pour les biens industriels non énergétiques.

Comme en Belgique, l'inflation des biens industriels non énergétiques dans les trois principaux pays voisins a atteint un pic au premier trimestre 2023 (8,5 % aux Pays-Bas, 7,3 % en Allemagne et 5,4 % en France, contre 6,8 % en Belgique). Par la suite, le rythme d'augmentation des prix pour cette catégorie a fortement diminué. La baisse la plus forte a eu lieu aux Pays-Bas, où l'inflation atteignait encore 2,3 % au quatrième trimestre 2023. En France également, le taux d'inflation pour cette catégorie au quatrième trimestre 2023 a été plus faible qu'en Belgique (2,3 %, contre 3,6 % en Belgique). Seule l'Allemagne a enregistré un taux d'inflation pour les biens industriels non énergétiques légèrement supérieur à celui de la Belgique (3,7 %).

La catégorie des achats de voitures a fortement contribué au ralentissement de l'inflation pour les BINE, tant en Belgique que dans les pays voisins (8,1 % en 2023T1 et 3,4 % en 2023T4 en Belgique). Sur une base annuelle, le taux de variation à un an d'écart pour cette catégorie de produits en 2023 s'est élevé à 5,9 % en Belgique, contre 5,1 % aux Pays-Bas et 6,5 % en Allemagne. En France, le taux d'augmentation des prix est resté limité à 3,8 %.

L'inflation annuelle plus élevée en Allemagne s'explique notamment par les catégories des produits médicaux, du matériel audiovisuel et photographique et de l'achat de voitures. Ce sont principalement les catégories vêtements et matériel audiovisuel et photographique qui ont contribué à une inflation plus basse en Belgique qu'aux Pays-Bas. En revanche, ce sont principalement les catégories vêtements et achat d'une voiture qui ont contribué à une inflation plus élevée en Belgique qu'en France.

Graphique 2. Inflation trimestrielle des biens industriels non énergétiques en Belgique et dans les pays voisins⁷
(Taux de variation à 1 an d'écart)



Source : CE.

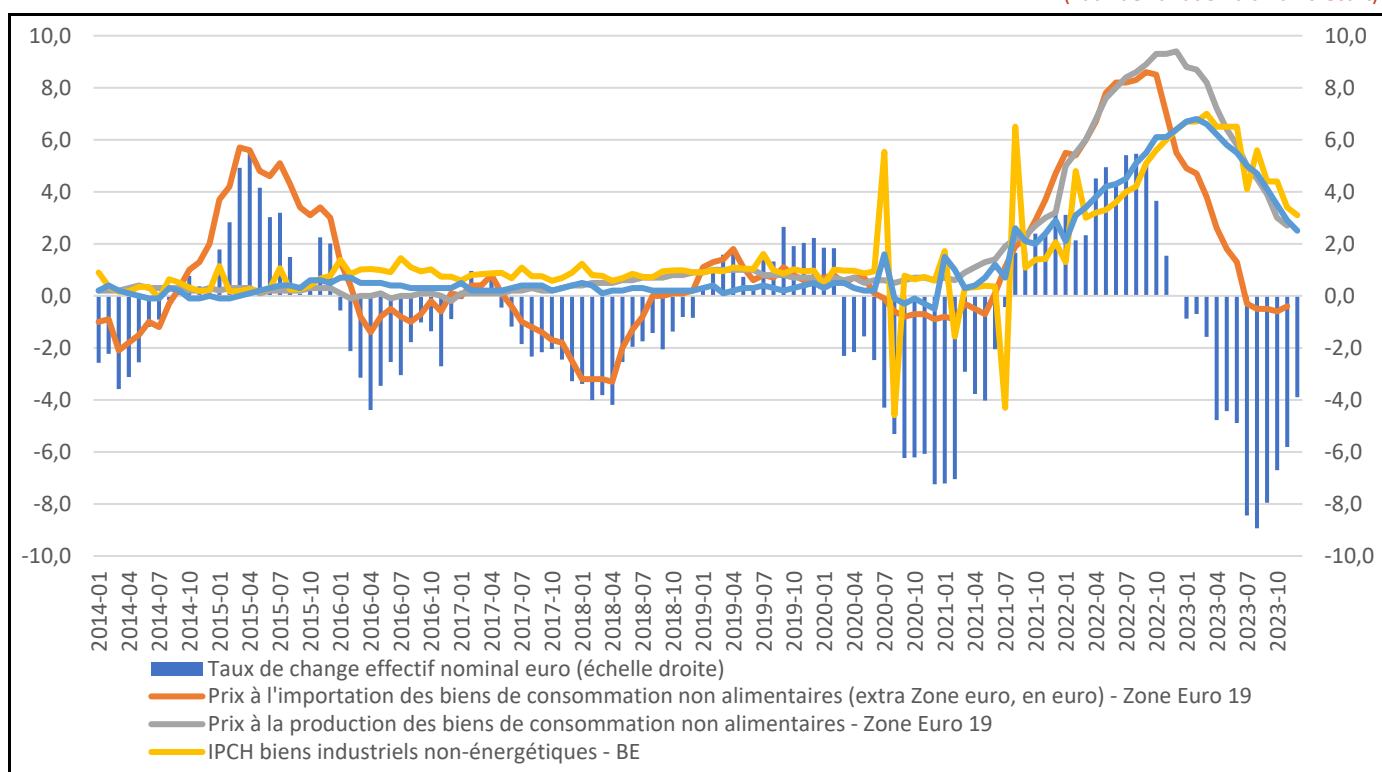
La volatilité des prix à la consommation des biens industriels non énergétiques s'expliquent par la variation des prix dans les maillons de production sous-jacents. Le graphique 5 indique la transmission des prix dans les derniers maillons de la

⁷ En octobre 2012, le taux standard de la TVA est passé de 19 % à 21 % aux Pays-Bas.

chaîne de production des biens industriels⁸. En mai 2021, l'inflation pour les cotations internationales des matières premières brutes (bois, autres matières premières brutes, métaux et minéraux, exprimés en dollars) a atteint un pic, puis a systématiquement diminué. Entre mai 2022 et juin 2023, l'inflation fut systématiquement négative. Cependant, en septembre et octobre 2023, les prix des matières premières étaient en moyenne 4,4 % et 4,3 % plus élevés qu'au cours de la même période en 2022. Cependant, un taux de variation négatif a, à nouveau, été enregistré en décembre 2023 (-3,5 %). Les cotations internationales des matières premières brutes sont exprimées en dollars. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar a entraîné une baisse des prix des matières premières convertis en euros à la fin de l'année 2023. Le rythme d'augmentation du prix du pétrole Brent exprimé en euros a également continué à baisser en 2023 et a même enregistré des valeurs fortement négatives depuis février 2023. Au cours du second semestre 2023, le taux d'inflation négatif pour le pétrole Brent a toutefois été moins prononcé. En août 2023, tant les prix à l'importation des biens intermédiaires que l'indice de base belge des prix à la production ont enregistré une très forte baisse des prix en glissement annuel (respectivement -9,2 % et -2,7 %). Bien que l'inflation soit restée négative pour les deux catégories au cours des mois suivants, elle fut moins prononcée.

Depuis novembre 2022, le rythme de la hausse des prix à l'importation des biens de consommation non alimentaires a fortement ralenti et des baisses de prix en glissement annuel ont même été enregistrées depuis juillet 2023 (-0,6 % en octobre 2023). À partir de janvier 2023, l'indice des prix à la production des biens de consommation non alimentaires a également enregistré des taux d'inflation en baisse. Enfin, la hausse des prix à la consommation des biens industriels non énergétiques a culminé en février 2023 dans la zone euro (6,8 %) et en mars 2023 en Belgique (7,0 %) pour, ensuite, diminuer fortement tant en Belgique que dans la zone euro.

Graphique 3. Pression sur les prix dans les derniers maillons de la chaîne de production des biens industriels non énergétiques
(Taux de variation à un an d'écart)



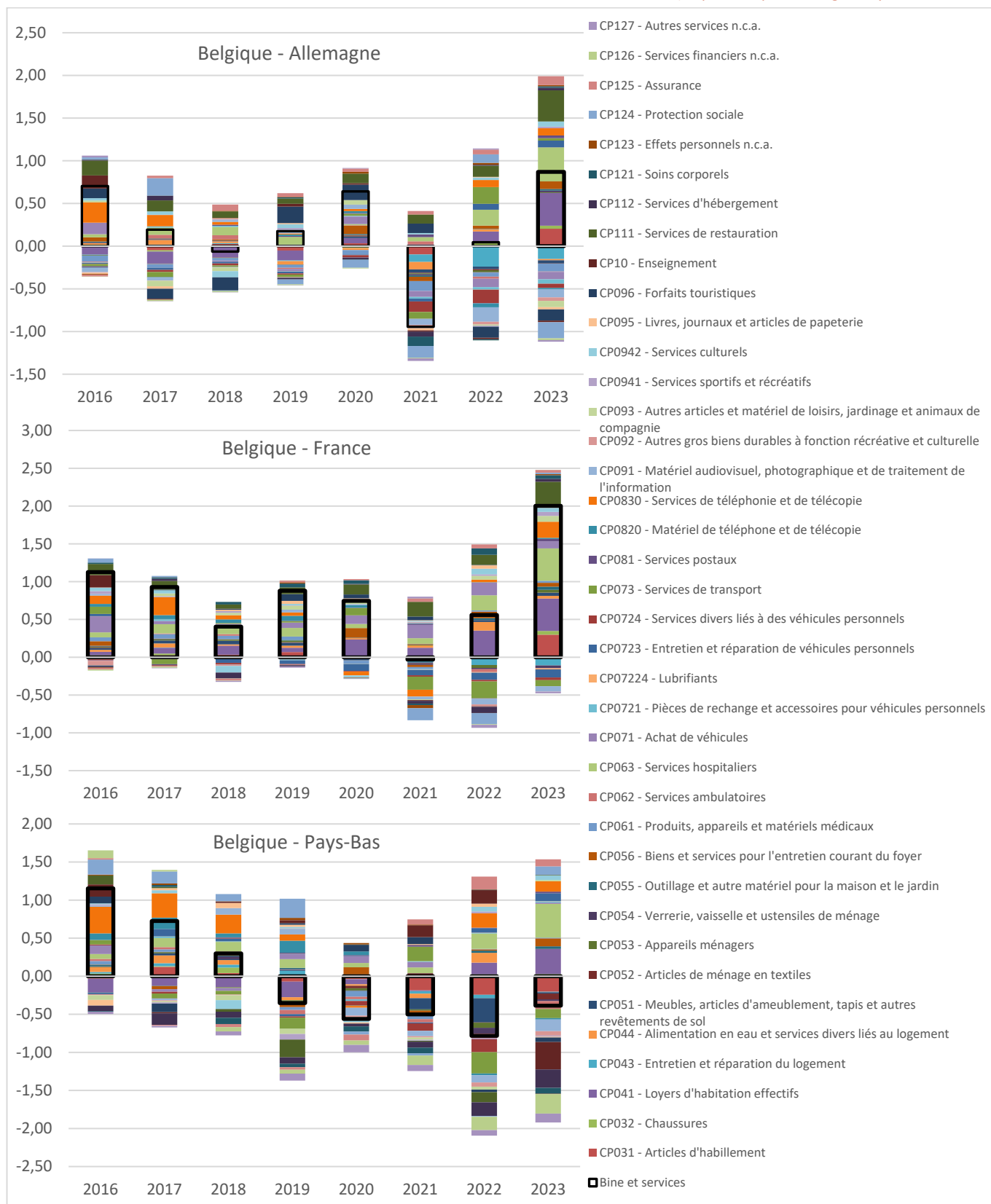
Source : CE.

⁸ Le graphique de la transmission des prix dans les premiers échelons de la chaîne de production des biens industriels se trouve en annexe.

Annexes

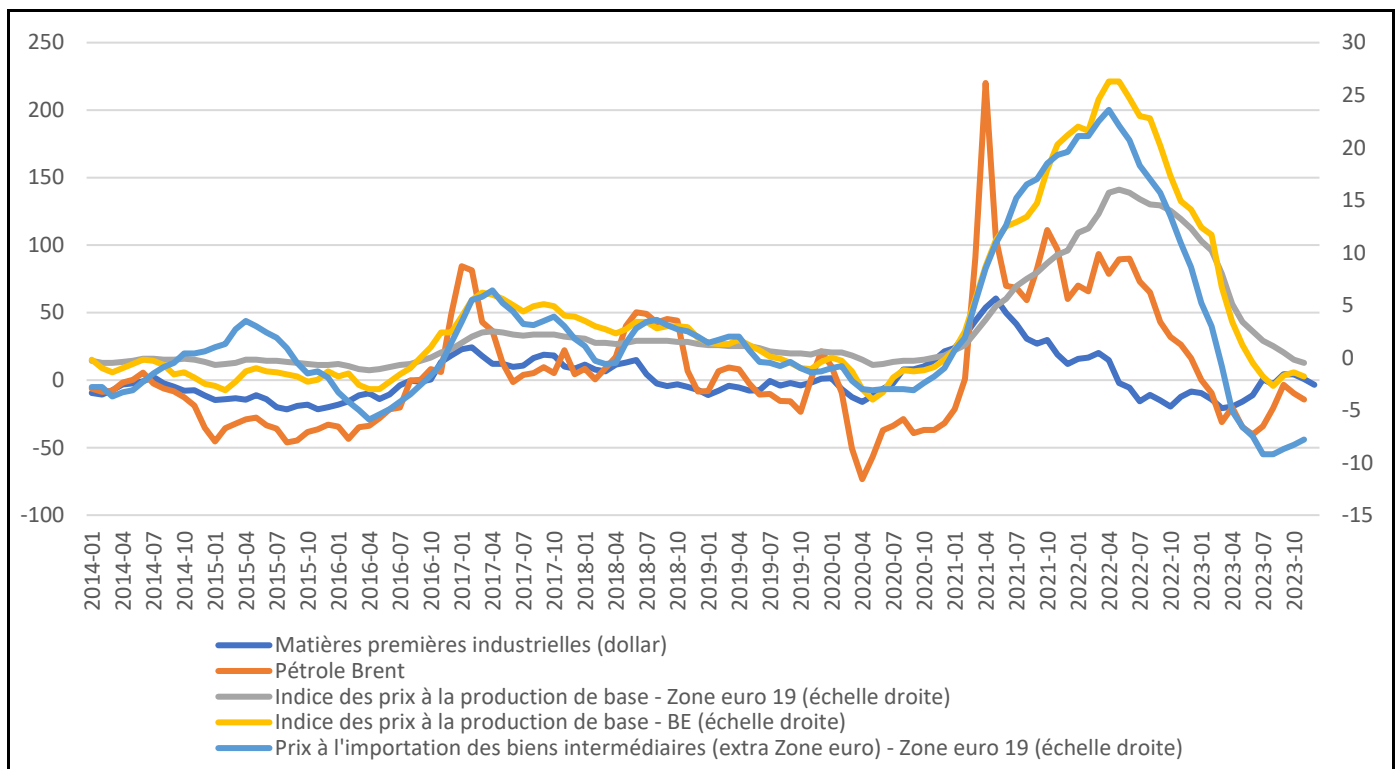
Graphique 4. Contribution de chaque groupe de produits à l'écart d'inflation pour les BINE et les services entre la Belgique et l'Allemagne, la Belgique et la France et la Belgique et les Pays-Bas

(en point de pourcentage, moyennes annuelles)



Source: CE.

Graphique 5. Pression sur les prix dans les premiers maillons de la chaîne de production des biens industriels non énergétiques
(Taux de variation à un an d'écart)



Sources: Banque mondiale, Insee, CE.

Rmq : L'indice de base des prix à la production est l'indice des prix à la production hors alimentation et énergie.